

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2024_025
AUTORISANT L'OUVERTURE TEMPORAIRE
D'UN DÉBIT DE BOISSONS

CAP SPORT ANIMATION

6.4 AUTRES ACTES RÉGLEMENTAIRES

Le Maire de la Commune de Pollestres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 alinéas 1, 2 et 3 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment son article L.3321-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/CAB/BPAS/2018037-0002 en date 06 février 2018 portant règlement de police des débits de boissons et établissements assimilés ouverts ou public dans le département des Pyrénées-Orientales ;

CONSIDÉRANT la demande du 8 février 2024 formulée par l'association « Cap Sport Animation », représentée par [REDACTÉ], d'installer un débit de boissons temporaire lors du festival Coq n°Roll prévu du 28 au 29 juin 2024 sur le stade de Rugby.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : L'association « Cap Sport Animation », représentée par [REDACTÉ] domiciliée [REDACTÉ], est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire lors du festival Coq n°Roll prévu du vendredi 28 juin 2024 au samedi 29 juin 2024, de 19h00 à 02h00, sur le stade de Rugby.

ARTICLE 2 : Le débit de boissons de l'association « Cap Sport Animation » sera soumis aux horaires fixés par l'arrêté préfectoral du 6 février 2018.

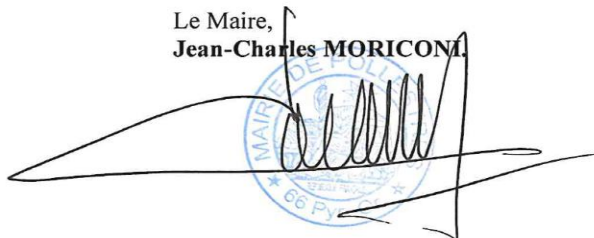
ARTICLE 3 : Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les deux groupes 1 et 3 définis par l'article L3321-1 du Code de la Santé Publique (groupe 1 et 3).

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la brigade de gendarmerie de Thuir et au bureau des polices administratives de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et les agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis et publié en la forme accoutumée.

Fait à Pollestres, 13 février 2024

Le Maire,
Jean-Charles MORICOMI



Mis en ligne le 14/02/2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-066-216601443-2024.0213-ARRETE2024_